

L'ascendance paternelle de Pierre Soubeu

Pierre Soubeu est un enfant illégitime. Il naît à Bedous le 18 mars 1794 (28 ventôse de l'an II). Il est le fils de Rose Soubeu et de Damas Lavigne, de Sainte-Marie (aujourd'hui commune d'Oloron-Sainte-Marie). En effet, le nom du père de l'enfant est mentionné dans l'acte de naissance ainsi que dans un procès verbal dressé par le juge de paix du canton d'Accous le 28 janvier de la même année. En février 1556, afin de lutter contre les avortements et les infanticides, le roi de France Henri II promulgue un édit qui oblige les mères célibataires et les veuves à déclarer leurs grossesses. Cette déclaration est consignée dans un registre appelé cahier de grossesse. L'identité du père présumé de l'enfant est généralement mentionnée. Cependant, on ne peut ignorer l'existence de fausses déclarations, dont la proportion, du reste, est très difficile à évaluer.

« Le 9 pluviôse l'an II de la République française une et indivisible, devant nous Charles Lafourcade, juge de paix, officier de police de sûreté du canton d'Accous, s'est présentée Rose Soubeu, assistée de Pierre Accoumeig d'Osse, son beau-frère, du lieu de Bedous, elle a déclaré avoir été poursuivie par Damas Lavigne de Sainte-Marie et séduite par les promesses réitérées de certaines reconnaissances et que dans le cas qu'elle fut rendue enceinte de ses œuvres, il lui promettait de retirer l'enfant qui viendrait au monde et de le nourrir en son particulier, si bien par ses fréquentations, elle est devenue enceinte de ses œuvres et elle a déclaré que sa grossesse remonte environ huit mois et elle n'a signé pour ne savoir écrire ainsi qu'elle l'a déclaré. Sur quoi, nous, officier de police de sûreté, avons interrogé la requérante, si la déclaration qu'elle vient de nous faire est véritable et si elle persiste, elle nous a répondu après serment qu'elle n'a eu d'autres fréquentations avec qui que ce soit. En conséquence, nous aurions recommandé et chargé par exprès ladite Rose Soubeu d'avoir soin de l'enfant dès qu'il sera mis au monde, de lui faire administrer le baptême et le nourrir, ce qu'elle nous a promis, de quoi et du tout, nous avons dressé le présent procès-verbal, en présence de Simon Laplace et Joseph Casau Doumecq de Bedous, qui ont signé avec nous et notre secrétaire général et non la dite Rose Soubeu pour ne savoir, ainsi qu'il a été expliqué. Fait à Bedous en notre demeure ordinaire, le jour, mois et an que dessus. »¹

L'aïeul paternel de l'enfant, Paul Vignoales, est né vers 1720 à Javierre de Ara (ou à Ligüerre de Ara selon des mentions divergentes, présentes dans les registres de catholicité), paroisse de Santa Olaria, dans la vallée de Fiscal, province d'Aragon. Il a épousé en premières noces Marie Cassas, de la paroisse de Coscojuela de Sobrarbe, diocèse de Barbastro, province d'Aragon. En 1756, le couple vit à Asasp-Arros, près d'Oloron.

Marie Cassas meurt à Asasp-Arros le 14 août 1759 à l'âge de 40 ans.

De cette union, est issue une fille qui meurt prématurément :

- Marie Vignoales (Asasp-Arros, 14/02/1756 – Asasp-Arros, 24/08/1759).

Compte tenu de l'âge des parents, il est vraisemblable que d'autres enfants soient nés auparavant de leur mariage.

En secondes noces, Paul Vignoales épouse à Asasp-Arros, le 27 novembre 1760, Orosie Fatas, native d'Atarés, près de Jaca, province d'Aragon.

¹ Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, série L

Quatre enfants naissent de leur union :

- Jean et Marie Vignoales, enfants jumeaux nés à Sainte-Marie le 02/11/1762 et décédés respectivement le 15/11/1762 et le 04/11/1762 ;
- Damas Vignoales (Sainte-Marie, 01/12/1764² – Sainte-Marie, 10/08/1806) ;
- Bernard Vignoales (Sainte-Marie, 03/11/1766 – ?).

En 1786, Bernard Vignoales est parrain du fils aîné de Damas. Ensuite, nous perdons sa trace. Peut-être devons-nous l'identifier à Bernard Lavigne, prisonnier de guerre espagnol, qui meurt à l'hospice d'Oloron le 23 février 1811. A ce titre, nous devons préciser qu'à partir de 1793, Damas Vignoales a francisé son patronyme. Dès lors, il sera nommé Damas Lavigne.

Orosie Fatas meurt à Sainte-Marie le 26 septembre 1781. Son fils *Thomas* Vignoales est témoin de l'acte de sépulture. Il s'agit vraisemblablement de Damas.

Paul Vignoales meurt à Sainte-Marie le 29 décembre 1785.³

Damas Lavigne épouse Orosie Alegre, de Borau, près de Jaca, province d'Aragon, vers 1785. L'union a peut-être été célébrée en Espagne.

De leur mariage, naissent cinq enfants, dont les trois premiers meurent en bas âge :

- Bernard Vignoales (Sainte-Marie, 15/01/1786 – Sainte-Marie, 26/01/1786) ;
- Jean-Jacques Vignoales (Sainte-Marie, 02/02/1787 – Sainte-Marie, 09/05/1789) ;
- Joseph Vignoales (Sainte-Marie, 02/08/1789 – Sainte-Marie, 17/07/1792) ;
- Marie-Thérèse Lavigne dite Thérèse (Sainte-Marie, 23/02/1792 – Sainte-Marie, Rue Sainte-Barbe, 20/06/1809) ;
- Bernard Lavigne (Sainte-Marie, 27/12/1794 – ?).

Le 10 août 1806, Damas Lavigne, marchand de tabac, âgé de 42 ans, né et domicilié à Sainte-Marie, meurt dans la maison de Sombielle, à la rue de Sainte-Barbe.

Orosie Alegre survit à Thérèse, décédée en 1809 à l'âge de 18 ans. Elle est nommée Marie Oroxi sur l'acte de décès de sa fille.

Le 2 août 1839, meurt à Agnos, près d'Oloron, maison de Mestaugé, une dénommée Orosie, mendicante, âgée d'environ 98 ans, native de Borau. L'âge indiqué ne correspond pas à celui d'Orosie Alegre, qui est probablement née entre 1755 et 1765. Néanmoins, étant donné la fréquence des approximations concernant l'âge des défunts (en particulier des personnes âgées, a fortiori lorsqu'il s'agit d'individus socialement marginalisés), l'hypothèse doit être prise en considération.

Damas Lavigne a-t-il tenu la promesse évoquée dans le procès-verbal de 1794 ? Pierre Soubeu a-t-il fréquenté l'école de Sainte-Marie et grandi dans le commerce de la rue Sainte-Barbe ?

Pour l'heure, nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, muni d'un brevet de capacité de 3^e degré (l'examen se limite alors à la vérification des trois compétences minimales : savoir lire, écrire et compter), ainsi que l'atteste l'autorisation d'exercer les fonctions

² Sur l'acte de baptême, il est nommé Damase et présenté comme un enfant de sexe féminin. L'erreur ne fait aucun doute. L'étrangeté du prénom et d'éventuelles difficultés de communication liées à la maîtrise de la langue, peuvent expliquer cette méprise.

³ L'acte de sépulture porte qu'il est âgé de 76 ans ; en réalité, Paul Vignoales n'a que 66 ans, compte tenu des informations figurant dans l'acte de mariage de 1760.

d'instituteur communal qui lui est délivré le 10 septembre 1817, ce jeune homme de vingt-deux ans s'installe à Cassen en 1816.

Généalogie des Vignoales de Sainte-Marie

